



Travaux sur maison sans permis initial

Par Visiteur

BONJOUR J AI AQUIS UNE MAISON D HABITATION IL Y A 6 MOIS EDIFIE SANS PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LES ANNEES 60 DONT LA TOITURE ET EN PLAQUE ONDULE A BASE D AMIANTE . MA QUESTION EST : EST IL POSSIBLE LEGALEMENT DE CHANGER LES PLAQUES (EVERITES) ANCIENNES PAR DES NOUVELLES SANS AMIANTE SANS CHANGER NI LA FORME ;NI LES VOLUMES; NI LA PENTE ; NI LA COULEUR (a l identique)CAR LA TOITURE FUT

Par Visiteur

Cher monsieur,

BONJOUR J AI AQUIS UNE MAISON D HABITATION IL Y A 6 MOIS EDIFIE SANS PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LES ANNEES 60 DONT LA TOITURE ET EN PLAQUE ONDULE A BASE D AMIANTE . MA QUESTION EST : EST IL POSSIBLE LEGALEMENT DE CHANGER LES PLAQUES (EVERITES) ANCIENNES PAR DES NOUVELLES SANS AMIANTE SANS CHANGER NI LA FORME ;NI LES VOLUMES; NI LA PENTE ; NI LA COULEUR (a l identique)CAR LA TOITURE FUT

Pour un changement de toiture, il convient de faire une déclaration de travaux, et donc de déposer une demande auprès de votre municipalité. Dans la mesure où votre maison a été construite illégalement, il est probable que la municipalité conteste la réalisation de ces travaux.

Je suis désolé mais c'est le seul moyen légal.

Très cordialement.